

MA PRIME CEE



GEG m'accompagne dans mes
travaux d'économies d'énergie





LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

QU'EST-CE QUE C'EST ET COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les Certificats d'Économies d'Énergie sont un dispositif d'aide financière mis en place par l'État afin d'inciter à la réalisation d'actions d'économies d'énergies chez les particuliers. La prime CEE facilite ainsi les travaux de rénovation énergétique et permet, en finalité, de baisser sa facture d'énergie.

Pour en bénéficier, il faut respecter certains critères :

- > Mon logement a été construit il y a 2 ans
- > Mes travaux vont être réalisés par un professionnel qualifié RGE
- > Mes travaux ou équipements installés répondent aux exigences du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

IMPORTANT :

Pas besoin de condition de revenus ni d'être client GEG pour bénéficier de la prime CEE

QUELS SONT LES TRAVAUX ÉLIGIBLES ?

TRAVAUX D'ISOLATION

Combles, toitures, murs, planchers, fenêtres ou porte-fenêtres

TRAVAUX THERMIQUES

Pompe à chaleur, chaudière, chauffe-eau solaire, climatisation

TRAVAUX DE CHAUFFAGE

GEG propose la Prime Coup de Pouce Chauffage (bonification financière supplémentaire)

LES AVANTAGES DE LA PRIME CEE DE GEG

Votre conseiller GEG s'occupe de tout !

- 1 Calcul du montant de ma prime selon mes projets
- 2 Prise en charge rapide et personnalisée de la totalité des démarches : de la constitution jusqu'au dépôt du dossier
- 3 Un conseiller dédié, expert et réactif, à l'écoute de mon projet

COMMENT OBTENIR MA PRIME ?

1^{ère} étape

> Je contacte GEG **avant de signer le devis** de mes travaux avec un artisan, en complétant le formulaire en ligne sur geg.fr : « Mes conseils et aides / Ma Prime CEE ».

2^{ème} étape

> Mon conseiller vérifie l'éligibilité de mon dossier et me communique le montant de ma prime CEE.

3^{ème} étape

> Je reçois une convention que je signe et renvoie à mon conseiller GEG. Je peux ainsi accepter le devis de mon artisan et le signer.

4^{ème} étape

> Une fois les travaux finalisés, j'envoie la facture acquittée à mon conseiller GEG.
> Je valide et signe une attestation sur l'honneur avec mon artisan.

5^{ème} étape

> Mon conseiller GEG vérifie et valide mon dossier.
> Un bureau de contrôle peut venir contrôler la réalisation et conformité des travaux.

6^{ème} étape

> Je reçois ma prime par virement bancaire.

⚠ Je ne peux pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

MON CONTACT PRIVILÉGIÉ !

Pour bénéficier de la prime CEE proposée par GEG, je contacte ma conseillère spécialisée pour les particuliers.

Sophie VACHER - primestravaux@geg.fr

INFOS CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

VOTRE CONTACT UNIQUE

Sophie VACHER

Conseillère clientèle spécialisée CEE
primestravaux@geg.fr

SITE INTERNET

www.ecologie.gouv.fr

Rubrique certificats d'économies d'énergie

SERVICE CLIENT

5 place Vaucanson
38000 Grenoble

Accueil public de 9h à 17h

Du lundi au vendredi
04 76 84 20 00
www.geg.fr

POUR NOUS,
VIVRE L'ÉNERGIE AUTREMENT,
C'EST NOUS ENGAGER CHAQUE
JOUR POUR FAIRE RECULER
LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.

